

PUBLIE LE

18 AVR. 2012

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION DE L'ALBIGEOIS

SÉANCE DU 10 AVRIL 2012 À 18 HEURES 30

N° 1 - 41 / 2012 : VOIRIE : AMÉNAGEMENT DU CHEMIN DE LA BORIE BLANCHE SITUÉ COMMUNES D'ALBI ET DU SEQUESTRE : VERSEMENT D'UN FOND DE CONCOURS

L'An Deux Mille Douze, le 10 avril 2012

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois s'est réuni en mairie d'Albi le mardi 10 avril 2012 à 18 Heures 30 en séance publique, sur convocation de Monsieur Philippe BONNECARRÈRE, Président de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois.

Présidait la séance : Monsieur Philippe BONNECARRÈRE
Secrétaire : Madame Sarah LAURENS

Membres présents :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Philippe BONNECARRÈRE, Stéphanie GUIRAUD-CHAUMEIL, Christine DEVOISINS, Jean-Michel BOUAT, Monique HUBERT, Geneviève PARMENTIER, Michèle BARRAU-SARTRES, Louis BARRET, Michel FOURNIALS, Naïma MARENGO, Paul JUAREZ, Sarah LAURENS, Robert GAUTHIER, Jean-Claude De LAPANOUSE, Dominique SANCHEZ, Christian CHAMAYOU, William NION, Claude JULIEN, Félix TORRES, Anne-Marie ROSE, Thierry DUFOUR, Michel TREBOSC, Jacques LASSERRE, Maryse BERTRAND, Robert BOUDES, Viviane COMBES, Serge NEAU.

Membres suppléants votants : Mesdames, Messieurs, Françoise LARROQUE, Jean ESQUERRE, Marie-France DE TRUCHIS, Jean-Marie COUDERC, Jean-Michel DOUREL, Claude COSTES, Anne ROUMEGAS-PORCHE, David KOWALCZYK, Jean MAURTES.

Membres suppléants présents non votants : Mesdames, Messieurs, Gérard FABRE, Pascal LAMESLE, Alain GRIMAL, Robert PAGGI, Alain LONG, Eliane CARLES, Emmanuelle VIEILLEDENT.

Membres excusés :

Membres titulaires : Mesdames, Messieurs, Olivier BÉAULT, Patrick GARNIER, Stephen JACKSON, Pierre COSTES, Dominique BILLET, Pierre DOAT, Thierry GINESTET, Thierry ASTOULS, Gérard POUJADE, Bruno LADOUCETTE, Philippe HEIM, Michel DELPOUX, Jean-Philippe ROQUES.

Membres suppléants : Mesdames, Messieurs, Gisèle DEDIEU, Michel FRANQUES, Christelle GUILLAUMOT, Daniel GAUDEFROY, Laurence PUJOL, Pierre-Yves LAMBOLEZ, Frédéric ESQUEVIN, Marie-Louise AT, Bernard GILABERT, Claude DEUTSCHMEYER, Michel ALBAREDE, Françoise LESCURE, Marie-Claude DURAND, Michel ANDRAL, Francine ALARY, Noël RAMON, Jean-Charles BALARDY, Thierry MALLE, Benoît DELERIS, Jean-Charles BORGOMANO, Monique MILHAU, Blandine THUEL, Marc DE GUALY, Dominique BALOUP.

Présents (titulaires, suppléants votants et suppléants non votants) : 43

Votants (titulaires, suppléants votants) : 36

SÉANCE DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DU MARDI 10 AVRIL 2012

N° 1 - 41 / 2012 : VOIRIE : AMÉNAGEMENT DU CHEMIN DE LA BORIE BLANCHE SITUE COMMUNES D'ALBI ET DU SEQUESTRE : VERSEMENT D'UN FOND DE CONCOURS

Pilote : Service maîtrise d'ouvrage programmation de travaux

Autres services concernés : Finances et budget, affaires juridiques et marchés

Madame Anne-Marie ROSÉ, rapporteur :

La société CEMEX, dont le siège administratif est situé à Fenouillet projette d'exploiter une carrière de matériaux sur le territoire de la commune d'Albi au lieu-dit la Borie Blanche.

Dans le cadre de ce projet, et pour permettre l'utilisation du chemin de la Borie Blanche en phase d'exploitation, la société CEMEX a proposé de participer au financement des travaux d'élargissement et de renforcement d'une section du chemin qui dessert et longe la future carrière, sous forme d'un fond de concours d'un montant de 127 816 €.

Ce chemin est actuellement en mauvais état, il a par conséquent été mis en sens unique sur la portion située entre le chemin de Fonvielle et la RD 27 afin d'en limiter la dégradation.

Le chemin longe le futur site d'exploitation et délimite les communes d'Albi et du Séquestre. Il est frappé au PLU d'Albi par un emplacement réservé N°113 au bénéfice de la ville d'Albi, intégralement positionné sur la commune d'Albi, afin de permettre son élargissement.

Le bureau d'étude de l'agglomération a estimé le montant total des travaux de réfection de cette section du chemin de la Borie Blanche (950 mètres de long) incluant son élargissement et son renforcement à 260 000 € TTC. Les deux communes ont accepté d'inscrire dans la programmation communautaire des travaux de voirie la réfection du chemin et d'en assumer les conséquences financières au titre de la compétence voirie, déduction faite du fonds de concours versé par la CEMEX de 127 816 €.

Le programme des travaux comprend le renforcement de la structure actuelle de la chaussée, calibrée à 5 mètres (3 mètres actuellement), avec un traitement aux liants hydrocarbonés et apport de matériaux nouveaux constitués d'une grave naturelle 0/20, un fossé de 1,5m et un accotement de 1m côté Séquestre et un accotement de 3m enherbé et un fossé de 1,5 m côté Albi.

Je vous propose de retenir ce programme de travaux du chemin de la Borie Blanche estimé à 260 000 € TTC, d'accepter le fond de concours proposé par la CEMEX pour le surcoût d'aménagement du chemin lié à son élargissement et à son renforcement et d'appeler son versement au démarrage des travaux qui ne pourra intervenir qu'une fois que l'agglomération disposera du foncier nécessaire aux travaux d'élargissement.

Le Conseil de la Communauté d'Agglomération de l'Albigeois,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales,

ENTENDU LE PRÉSENT EXPOSÉ,

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, À L'UNANIMITÉ,

DECIDE de procéder à la réfection du chemin de la Borie Blanche entre le chemin de Fonvielle et la RD27, pour un montant prévisionnel de 260 000 € TTC, suivant le programme des travaux ci-après décrit : élargissement et renforcement de la structure actuelle de la chaussée, calibrée à 5 mètres (3 mètres actuellement), avec un traitement aux liants hydrocarboné et apport de matériaux nouveaux constitués d'une grave naturelle 0/20, un fossé de 1,5m et un accotement de 1 m côté Séquestre, un accotement de 3m enherbé et un fossé de 1,5 m côté Albi.

ACCEPTE le fond de concours proposé par la CEMEX d'un montant de 127 816 € pour la réfection du chemin de la Borie Blanche et notamment son élargissement et son renforcement sur une longueur de 950 m qui sera appelé au démarrage des travaux.

DIT QUE les crédits nécessaires seront prévus au budget général de l'exercice en cours.

Pour extrait conforme,

Fait le 10 avril 2012,

Le Président,



Philippe BONNECARRÈRE

